



VIKTOR ORBAN NE DOIT PAS PRÉSIDER LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Sur la base du calendrier des présidences du Conseil de l'Union européenne, le gouvernement hongrois de l'autocrate Viktor Orban devrait présider les réunions intergouvernementales - à l'exception du Conseil européen, du Conseil des ministres des Affaires étrangères, du Conseil des ministres de la Défense et de l'Eurogroupe - du 1er juillet au 31 décembre 2024, dans le cadre du programme du soi-disant "trio" composé actuellement des gouvernements espagnol, belge et hongrois.

Nous sommes convaincus que le gouvernement hongrois - qui s'est autoproclamé une "*démocratie illibérale*" - ne devrait pas présider les structures intergouvernementales de l'Union européenne, nous expliquons ci-dessous les raisons et lançons un appel urgent à ceux qui peuvent influencer et à ceux qui ont le pouvoir de décider pour que cet attentat aux valeurs européennes communes ne se produise pas.

Comme nous le savons, ni le gouvernement espagnol ni le gouvernement belge n'ont joué un rôle actif dans l'ouverture du chantier de la réforme de l'Union européenne, le premier ayant décidé de passer outre le Conseil européen de mi-décembre malgré le rapport adopté par le Parlement européen le 22 novembre sur la révision du Traité de Lisbonne, et le second ayant évité de placer la question de l'avenir de l'Europe au centre des réunions intergouvernementales, bien qu'il ait pour mission de coopérer avec le Président du Conseil européen afin d'assurer la préparation et la continuité des travaux des Chefs d'État et de gouvernement par le biais du Conseil Affaires générales, c'est-à-dire les ministres des Affaires européennes.

Pour autant que nous le sachions, l'Agenda stratégique 2024-2029, qui devrait être adopté en solitaire par le Conseil européen fin juin, ne contiendra rien de plus sur l'avenir de l'Europe que les vagues déclarations adoptées par les Chefs d'État et de gouvernement à Grenade en octobre dernier, où l'accent a été mis sur les politiques (policies) mais pas sur leur gouvernance démocratique (politics) parce que, selon ce qu'a annoncé Mario Draghi lors du Sommet social de La Hulpe, "*nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre la réforme des traités pour poursuivre le chemin de l'intégration européenne*".

Par ailleurs, le Président français Emmanuel Macron - à l'origine de l'idée d'une conférence inédite sur l'avenir de l'Europe qui aurait dû appliquer la méthode de la démocratie délibérative - n'a pas non plus prononcé un mot dans son très long discours récent à la Sorbonne sur la réforme de l'Union européenne.

À partir du 1er juillet, Viktor Orban et ses douze ministres (dont une seule femme!) devraient coordonner l'action des vingt-sept gouvernements européens dans les Conseils spécialisés - à savoir le Conseil Affaires générales, l'Ecofin à l'exception de l'Eurogroupe; la Justice et les Affaires intérieures (c'est-à-dire les "ministres de la police" chargés de gouverner les politiques migratoires; l'Emploi, la Politique sociale, la Santé et les Consommateurs; la Compétitivité (marché intérieur,



industrie et recherche); les Transports, les Communications et l'Énergie; l'Agriculture et la Pêche, l'Environnement; l'Éducation, la Jeunesse et la Culture - lors des réunions des ambassadeurs, dans les nombreux comités chargés des fonctions de contrôle et de décision des bureaucraties nationales (sachant que c'est là que réside le poids bureaucratique dans l'Union européenne et non dans la fonction publique européenne) et lors des réunions informelles qui "enrichissent" chaque présidence semestrielle en coopérant avec le président du Conseil européen dans la préparation et la continuité des travaux des Chefs d'État et de gouvernement.

Le Conseil de l'Union partage avec le Parlement européen le pouvoir législatif et budgétaire (voir articles 14.1 et 16.1 TUE) et est tenu, dans l'exercice de ces fonctions, de promouvoir le respect des valeurs fondatrices de l'Union européenne.

La Hongrie fait non seulement depuis des années l'objet d'une procédure de surveillance (article 7.1 TUE) à l'initiative du Parlement européen en raison d'un risque clair de violation grave des valeurs communes, mais elle est également l'objet de la procédure de conditionnalité budgétaire visant à protéger le respect des droits et valeurs fondamentaux de l'UE.

À juste titre donc, le 24 avril dernier et à une large majorité, le Parlement européen a déclaré *"... sa préoccupation quant au fait que le gouvernement hongrois ne sera pas en mesure d'accomplir de manière crédible cette tâche (la présidence du Conseil de l'Union, ndlr) en 2024, compte tenu de son non-respect du droit de l'Union européenne aux valeurs consacrées à l'article 2 du TUE et du principe de coopération loyale; déplore le fait que le Conseil n'ait pas encore trouvé des solutions à ce problème et que les représentants du gouvernement hongrois présideront les réunions du Conseil concernant la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux, y compris les réunions relatives à la protection des intérêts financiers et budgétaires de l'UE; souligne que ce défi survient à un moment crucial des élections européennes et de la formation de la Commission; regrette l'incapacité à trouver une solution et réaffirme sa volonté d'adopter les mesures nécessaires pour défendre la crédibilité de l'Union par rapport aux valeurs consacrées à l'article 2 du TUE en ce qui concerne la coopération avec le Conseil;"*¹

Dans cette perspective, la Présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, devrait communiquer le texte de l'Assemblée au Conseil européen lors de sa réunion des 17 et 18 juin, en demandant qu'il modifie à la majorité qualifiée sa décision de 2009² en précisant que, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Union européenne et du principe de coopération loyale (art. 4.2 du TUE), la présidence du Conseil de l'Union ne peut être assumée par des pays pour lesquels est en cours une procédure de l'article 7.1 du TUE et/ou qui sont soumis à la conditionnalité budgétaire.

Nous adressons également cet appel au Président de la Cour de justice, Koen Lenaerts, qui a déclaré à plusieurs reprises que la promotion des valeurs fondamentales fait partie de l'identité

¹ Voir la résolution du Parlement européen du 24 avril 2024 sur les auditions en cours au titre de l'article 7, paragraphe 1, du traité UE concernant la Hongrie en vue de renforcer l'État de droit, et leurs implications budgétaires ([2024/2683\(RSP\)](#)).

² S Sur la base de l'article 16.9 TUE et de l'article 236 TFUE, le Conseil européen a adopté le 1er décembre 2009 la décision 2009/881/UE relative à l'exercice des présidences du Conseil JOUE 2009 L315/50. Cette décision a été mise en œuvre, le même jour, par une décision du Conseil de l'Union 2009/908/UE (modifiée par la suite par la décision (UE) 2016/1316 du 26 juillet 2016 JOUE L 208, 2.8.2016).



constitutionnelle de l'Union européenne, ainsi qu'au Président du Conseil européen, Charles Michel, et à la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ainsi qu'au Premier Ministre belge, Alexander De Croo, qui préparent les résolutions du Conseil européen.

Le Conseil européen ne peut permettre à un État membre qui conteste quotidiennement le bon fonctionnement de l'Union européenne et recourt au droit de veto pour bloquer les décisions à l'unanimité de faire perdre aux institutions européennes ce qui reste de leur crédibilité en présidant les réunions du Conseil de l'Union et en gérant les négociations législatives et budgétaires avec le Parlement européen.

En modifiant la décision du Conseil européen et celle du Conseil de l'Union qui la met en œuvre, cela offrirait au contraire un signal fort aux citoyens européens au moment où ils se rendent aux urnes et renforcerait chez les citoyens hongrois la conviction que l'appartenance à la famille européenne repose sur le principe de la démocratie représentative (art. 10 du TUE) et de l'État de droit (art. 2, 7 et 19 du TUE).

Mouvement européen en Italie, France, Espagne, Pologne

Rome-Paris-Madrid-Varsovie, 24 mai 2024